



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025**

BRECH'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2025/55 TARIFS DES SERVICES DE RESTAURATION MUNICIPALE, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Conseillers municipaux en exercice : 27

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 24 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 30 juin 2025 à 18H30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Stéphane LE BOULER, Mme Amélie FUSIL, M. Bernard RAUD, Mme Josiane LE NAVENEC, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Morgane GUERLAIS, M. Yannick LE BRETON, Mme Marie-France BLONDEAU, M. Michel MET, Mme Marie-Annick MALECOT, Mme Michelle ROYER, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Bertrand PERICHOT, Mme Régine NAYEL, Mme Sabrina BOTHUA et M. Steven LE MOULLEC

Étaient absents : M. François-Xavier OLIVIER et Mme France BIRCH

Étaient excusés : M. Stéphane COUDERC (Pouvoir donné à Hervé LE ROUZIC), Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL (Pouvoir donné à Chantal MAHIEUX), Mme Géraldine SÉLO (Pouvoir donné à Amélie FUSIL), Mme Édeline LE VIGOUROUX (Pouvoir donné à Fabrice ROBELET) et M. Patrick LEFRANC (Pouvoir donné à Erwan LE DIZEZ),

Secrétaire de séance : Mme Amélie FUSIL

Rapporteurs : Chantal MAHIEUX et Morgane GUERLAIS

Les tarifs des services éducation sont actualisés chaque année scolaire afin de tenir compte de l'évolution des prestations proposées, des évolutions réglementaires et des évolutions du coût de la vie.

En 2024, il avait été décidé d'appliquer une augmentation de l'ordre de 2,5%.

Pour l'année scolaire 2025 – 2026, il est envisagé de revaloriser ces tarifs de l'ordre de 2% arrondis, pour tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement afférentes à ces services, à l'exception du repas relevant du dispositif « Repas à 1 euro », des tarifs « goûter oublié », « retard après 19h » et « événement enfance ».

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Budget - Administration générale en date du 23 juin 2025, il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

	Quotient familial CAF			
	- de 600€	de 600€ à 805€	+ de 805€ à 1071€	+ de 1 071€ (ou non transmis)
RESTAURANT MUNICIPAL				
Repas - Brechois	1,00 €	3,60 €	3,80 €	3,95 €
Repas - Extérieur	5,00 €			
Repas non réservé ou non annulé sans justification avant 9h le jour même	7,50 €			
Repas adulte et repas facturé au CCAS hors livraison	7,50 €			
ACCUEILS PERISCOLAIRES MATIN/ SOIR				
Le ¼ h - Brechois	0,44 €	0,56 €	0,59 €	0,61 €
Le ¼ h - Extérieurs	0,55 €	0,60 €	0,68 €	0,73 €
Goûter oublié	1,00 €			
Retard après 19h (le ¼ h)	5,00 €			
ACCUEIL DE LOISIRS 3/11 ANS				
1/2 journée - Brechois	3,00 €	5,20 €	6,20 €	6,90 €
Journée sans repas - Brechois	5,80 €	10,30 €	12,20 €	12,80 €
1/2 journée - Extérieurs	4,10 €	6,30 €	7,60 €	7,80 €
Journée sans repas - Extérieurs	6,60 €	11,30 €	13,00 €	13,50 €
Retard après 19h (le ¼ h)	5,00 €			
Événement enfance	2,00 €			
ACTIV'ADOS 11/17 ANS - BRECHOIS				
Adhésion annuelle (Accès espace jeunes, navette et gratuité de certaines activités)	7,80 €	10,00 €	11,10 €	13,50 €
Activité sur place sans besoin spécifique et chantiers	Compris dans l'adhésion			

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 07 JUL 2025

ID : 056-215600230-20250630-2025_55-DE

Activité sur place avec prestation particulière ou besoins spécifiques à l'organisation de l'activité, et soirées	2,80 €	5,00 €	5,50 €	5,90 €
Activité avec transport et/ou prestations payantes < à 5€	4,70 €	7,00 €	8,00 €	8,40 €
Activité avec transport et/ou prestations payantes comprises entre 5€ et 14€	7,10 €	9,40 €	10,30 €	11,00 €
Activité avec transport et/ou prestations payantes > à 15€	9,90 €	12,20 €	13,40 €	14,50 €
Repas	1,00 €	3,60 €	3,80 €	3,90 €

ACTIV'ADOS 11/17 ANS - EXTERIEURS

Adhésion annuelle (Accès espace jeunes, navette et gratuité de certaines activités)	15,80 €	18,00 €	20,30 €	22,40 €
Activité sur place sans besoin spécifique et chantiers	Compris dans l'adhésion			
Activité sur place avec prestation particulière ou besoins spécifiques à l'organisation de l'activité, et soirées	3,40 €	5,60 €	6,10 €	6,60 €
Activité avec transport et/ou prestations payantes < à 5€	5,60 €	7,90 €	8,50 €	8,90 €
Activité avec transport et/ou prestations payantes comprises entre 5€ et 14€	7,90 €	10,10 €	11,30 €	11,60 €
Activité avec transport et/ou prestations payantes > à 15€	11,30 €	13,60 €	14,60 €	16,80 €
Repas	5,00 €			

SEJOURS ET STAGES

Séjour avec nuitée brechois (par journée)	22,00 €	34,50 €	40,00 €	46,00 €
Stage sans nuitée brechois (par ½ journée)	11,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €
Séjour avec nuitée extérieur (par journée)	28,00 €	40,00 €	46,00 €	51,00 €
Stage sans nuitée extérieur (par ½ journée)	12,00 €	15,00 €	16,00 €	18,00 €

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 07 JUIL 2025

ID : 056-215600230-20250630-2025_55-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE, à compter du 1^{er} septembre 2025, les tarifs des services de restauration municipale, services extrascolaires et périscolaires tels que présentés ci-dessus,
- MANDATE M. le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

25 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,

Brec'h, le 3 juillet 2025

Le Maire,

Fabrice ROBELET

